

Compte-rendu de la séance du 5 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 août à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Présents : Mesdames Claire CHASTAN, Patricia VIOLET, Frédérique LECOINTE, Samira BERMOND et Pauline RICHON, Monsieur Philippe PATRY.

Absents excusés : Monsieur Pascal KEINBORG qui avait donné procuration à Monsieur Philippe BERRARD, Messieurs Christian DELEBARRE, David BERNARD et Timothée GAILLARD.

Secrétaire de Séance : Madame Pauline RICHON

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Création d'un poste d'agent communal de 12 heures hebdomadaires.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du PV de la séance précédente

Le PV de la séance du 3 juin est approuvé à l'unanimité

Instruction d'une demande d'urbanisme

Monsieur le Maire explique qu'il a déposé en mairie une demande de Permis de Construire qui le concerne personnellement.

Ne pouvant pas l'instruire lui-même, il propose au Conseil Municipal de déléguer à Madame Claire CHASTAN, première adjointe, l'instruction de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité

APPROUVE la délégation à Madame Claire CHASTAN pour l'instruction de cette demande d'urbanisme

Création d'un poste d'agent communal

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire d'augmenter légèrement le nombre d'heures hebdomadaires de l'employée communale chargée du ménage des bâtiments communaux et de l'accompagnement dans le transport scolaire. Son temps de travail va passer de 10h40 à 11h10 hebdomadaires à partir du 1^{er} septembre 2024.

Pour se garder une marge de manœuvre, il propose de créer un poste de 12 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1 - La création d'un emploi d'agent communal, à raison de 12 heures par semaine (12/35^{ème}), ayant pour mission le ménage des locaux communaux et l'accompagnement dans le bus scolaire des enfants de moins de 6 ans scolarisés à MONTJOUX.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent communal.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Gué de Barjol : organisation de la consultation des habitants

Suite à la réunion de travail de début juillet sur le sujet, il convient de valider la procédure choisie pour consulter les habitants sur le devenir du gué de Barjol.

Pour rappel, il va être demandé aux habitants de répondre par oui ou par non à la question : « approuvez-vous la destruction du pont submersible actuel sur le Lez (communément appelé « Gué de Barjol ») et son remplacement par un passage à gué « brut » exclusivement réservé aux engins agricoles et par une passerelle piétons-vélos ?

Au préalable la population aura été mise au courant de l'argumentaire et des enjeux par info papier, mail et site internet.

Qui pourra voter ? Toutes les personnes remplissant au moins une des trois conditions suivantes :

- Etre inscrit sur la liste électorale de la commune
- Etre résident majeur de Barjol ou du Vieux Village
- Etre propriétaire riverain du Lez sur la commune de Montjoux

La consultation aura lieu pendant un mois du lundi 14 octobre au mercredi 13 novembre 2024 inclus aux heures d'ouverture au public de la mairie.

Possibilité de voter par procuration : c'est la personne qui donne procuration qui devra en informer la mairie par mail ou par courrier selon un modèle pré-écrit désignant son mandataire.

Informations et questions diverses

Transfert de compétence Eau et Assainissement : le passage de relais entre la commune et le SIEA est en train de se faire sur le terrain. C'est un vrai travail de fourmi auquel Philippe PATRY contribue de manière essentielle en faisant le guide pour toutes les canalisations et les bouches à clef les unes après les autres.

Fontaine et lavoir de la Paillette : végétalisation terminée (réalisations de Philippe PATRY, avec l'intervention de Aude LIONEL MARIE D'ARC), mise en place de la circulation d'eau en circuit fermé opérationnelle pour la fontaine centrale, en cours pour le lavoir.

Ecole :

- la rentrée scolaire s'annonce « confortable » avec seulement 15 élèves inscrits à Montjoux, 48 en tout sur les 3 classes du RPI. Mais ces chiffres sont alarmants pour l'avenir car la menace d'une fermeture de classe commence à planer sur nous.
- Une nouvelle enseignante prendra son poste à la rentrée : Hélène VILLAREAHLE, en principe à 50% et complétée par Sidonie PEZ
- Véronique ROUSSIN, AESH habitant Montjoux d'une élève scolarisée à la Roche demande à pouvoir prendre le car du RPI. Sa demande va être relayée par la mairie auprès de la Région.

Pont de Combaurie :

Ce pont est en très mauvais état et doit être modifié pour permettre le passage d'engins plus larges. Des demandes de devis sont en cours. Les subventions courent jusqu'à août 2025. Nous avons maintenant droit à 60% (au lieu de 50%) de financement du Département.

Logiciel d'envoi en nombre de mails

Depuis février 2024, l'envoi de mails en grand nombre et en destinataires invisibles par notre logiciel actuel est devenu très aléatoire, voire impossible (taux d'ouverture passé de 70% à 22% !). La raison principale en est la mise à jour des politiques de Yahoo et Gmail pour lutter contre les spam. Nous essayons de trouver un autre logiciel.

Séance levée à 20 h